

Information pilotes privés – plan de protection et reprise des activités de l'école avec les vols d'instruction

Chers pilotes,

Depuis le 27 avril dernier, les premières mesures d'assouplissement en lien avec l'épidémie de Covid-19 ont été annoncées et cela nous a permis de reprendre une activité uniquement pour les vols à titre privé pour nos pilotes AFS. Dans une deuxième phase, nous avons pu reprendre les activités de l'école sous conditions selon les recommandations de l'OFAC. Ces conditions, en particulier pour la reprise des vols d'instruction, sont en lien avec les exigences dictées par l'OFSP et les autorités cantonales et nous avons mis en place un plan de protection qui a pour objectif de protéger à la fois les collaborateurs et donc les instructeurs travaillant pour l'école mais aussi les bénéficiaires de nos services en particulier les élèves et les pilotes privés utilisant les avions d'Air-Fribourg Services.

Le plan de protection mis en place pour les vols d'instruction est détaillé ci-après et pour faire suite à la communication qui vous a été envoyée pour les vols privés, celui-ci remplace les mesures communiquées pour la reprise des vols privés dans un bu d'uniformisation. Je vous demanderais donc de le respecter rigoureusement.

Le plan de protection et les règles associées s'appliquent donc :

1. Hygiène des mains

Les pilotes ainsi que leurs passagers, les instructeurs et les élèves se nettoient régulièrement les mains. Pour cela une solution hydroalcoolique est disponible dans les locaux et au container.

2. Garder ses distances

Les pilotes ainsi que leurs passagers, les instructeurs et les élèves dans la mesure du possible gardent une distance de 2 mètre entre eux. Ceci est également valable avec toute autre personne croisée sur l'aérodrome et dans le cadre de la formation.

Dans les locaux communs de l'aérodrome, strictement respecter les indications du nombre maximum de personnes. Lorsque les salles de théorie ou de briefing sont utilisées, une personne par table tout en maximisant les distances entre les personnes.

Travail lorsque la distance doit être de moins de deux mètre : dans un avion école

Les pilotes ainsi que leurs passagers, les instructeurs et élèves se lavent les mains avant et après chaque vol.

Si blessures aux doigts ou mains, alors porter des gants de protection mis à disposition dans le container.

Des masques d'hygiène (masques chirurgicaux / masques OP) sont portés dans l'avion école par l'instructeur et l'élève. Ils doivent être retirés après avoir quitté l'avion et doivent être éliminés correctement.

Dans le cockpit éviter au possible tout contact physique, il ne doit avoir lieu que si nécessaire pour garantir la sécurité des vols (par exemple les avions avec une seule commande des gaz).

Chacun utilise son casque (headset) personnel pour le vol.

Pour les pilotes privés, L'emport de passagers est possible en respectant bien entendu le W&B et les performances, mais aussi le sens civique de ne pas emmener dans l'espace confiné de l'avion des personnes qui ne sont pas du cercle immédiat du pilote (habitant sous le même toit par exemple).

3. Nettoyage

Nettoyer régulièrement et de manière adéquate les surfaces et les objets après leur utilisation, en particulier si plusieurs personnes les touchent. Après utilisation, les surfaces éléments de commande (volant, commande de puissance, etc.) dans l'avion doivent être nettoyées avec des papiers imbibés de liquide désinfectants ; ne pas pulvériser de désinfectant dans l'avion.

Les désinfectants ne doivent pas être transportés dans le cockpit en raison de l'inflammabilité (incendie) et du risque d'évaporation (sommolence).

4. Personnes vulnérables

Les personnes particulièrement à risque sont invitées à respecter scrupuleusement les mesures de protection de l'OFSP et limiter les vols autant que possible.

5. Personnes atteintes du covid-19

Les personnes malades restent chez elles et suivent les consignes d'auto isolement de l'OFSP.

Les instructeurs malades ne sont pas autorisés à exercer leur fonction. Les élèves malades ne sont pas autorisés à venir à l'école et dans le cockpit. Si l'instructeur a la suspicion que l'élève est malade, par précaution il doit lui demander de rentrer chez lui.

6. Situations professionnelles particulières

Les instructeurs et élèves sont formés à la bonne manipulation des masques d'hygiène et à la désinfection de l'avion et du matériel de vol.

7. Gestion

L'école AFS veille à ce que suffisamment de matériel de désinfection et de masques d'hygiène pour les instructeurs soient disponible.

Les instructeurs et responsables de l'école s'assurent que les mesures sont mises en œuvre conformément à ce concept.

Pour minimiser le temps passé dans les locaux de l'aérodrome, la préparation de vol s'effectue à domicile.

Pour les pilotes privés louant les avions AFS, nous vous demandons de venir avec votre propre masque d'hygiène ainsi que pour vos passagers.

J'attire également votre attention sur deux points :

1. Avec les beaux jours, les moustiques sont bien présents. Merci donc de nettoyer à la fin de vos vols le parebrise de l'avion par égard au prochain pilote et vous serez également satisfait de prendre un avion propre !
2. Pour louer les avions AFS, il faut avoir fait 3 atterrissages dans les 3 derniers mois, Il vous est maintenant possible de faire un vol avec instructeur si ce n'est pas le cas.

Veillez noter également que le **NOTAM actuel en vigueur reste valable**, à priori jusqu'à fin mai. Pour l'école AFS, ce sera possible de voler les fins de journée **entre 18h et 20h sous PPR** avec le bureau et Marc ou Steve resteront alors jusqu'à la fin des vols, si aucun vol école alors fermeture à 18h selon NOTAM. Lorsqu'un vol école a lieu, les pilotes AFS ou privés peuvent également bénéficier de l'extension de l'horaire d'ouverture.

Les **réservations pour les avions AFS seront limitées à trois réservations par jour et par avion**, l'une le matin 9h-12h, les autres l'après-midi de 14h-16h et 17h-20h (heures à adapter en respectant une heure d'intervalle entre réservations à chaque fois).

Finalement dans tous les cas, je vous recommande de consulter les informations sur le site de l'OFAC ([COVID-19 update](#)) et de prendre aussi connaissance du [concept d'hygiène de l'Aéroclub de Suisse](#).

Au plaisir de vous croiser sur notre aérodrome prochainement et à deux mètres de distance !

HoT / Chef d'école AFS SA
Michaël Hafner